

*Für unser Zukunft*



**Comité Fédéral**  
des Associations pour  
la Langue et la Culture Régionales  
en Alsace et en Moselle

## COMITE FEDERAL pour la LANGUE et la CULTURE REGIONALES

en ALSACE et en MOSELLE GERMANOPHONE

11 Avenue de la République Bur. 236 - 68000 COLMAR

[haut-comite@alsace-lorraine.org](mailto:haut-comite@alsace-lorraine.org) [www.alsace-lorraine.org](http://www.alsace-lorraine.org)

à Monsieur François HOLLANDE

Président de la République

Monsieur le Président,

En tant que candidat, vous avez pris l'engagement de ratifier la Charte européenne des langues régionales. Présenté trop tard par le gouvernement, le projet d'amendement constitutionnel a fait les frais d'approches politiciennes.

**Nous estimons qu'il y a toujours place pour un statut législatif des langues régionales et notre fédération est prête à vous apporter tout son soutien** et sa connaissance du dossier, si vous entreprenez de proposer un texte de qualité au Parlement.

**Dans l'immédiat notre fédération est extrêmement inquiète.** La Charte européenne des langues régionales prévoit l'attribution de fréquences radiophoniques pour ces langues régionales. En 1992, au temps de Lionel Jospin, Premier Ministre, Radio France Alsace a transféré toutes les émissions en langue régionale de la FM sur les ondes moyennes. A compter de cette date, Radio France Alsace n'a plus diffusé d'émission en langue régionale d'Alsace sur la FM, contrairement à ce qu'elle offrait depuis des décennies.

Cette antenne dédiée à notre langue n'était pourtant pas une mauvaise idée, car elle avait un public **encore très largement majoritaire** dans la population alsacienne.

La nouvelle antenne «Radio-France Mittelwelle» jouait aussi, **comme précédemment Radio Strasbourg depuis 1946**, devenue radio **France Alsace**, le rôle de media, à vocation européenne, dans une langue compréhensible par nos voisins germanophones suisses, luxembourgeois, palatins et badois. C'était un élément fondamental du rayonnement de l'Alsace et de Strasbourg capitale européenne. Il permettait le rapprochement des rhénans, partageant une même communauté linguistique, mais soumis par l'histoire à des nationalités différentes.

Toutefois ce transfert sur les ondes moyennes avait un défaut majeur, celles-ci étant **peu accessibles** sur les postes. **Ceux-ci n'offrent, sauf les plus anciens, que la modulation de fréquence et les ondes courtes.** D'autre part, le son est **inaudible. Les auditeurs potentiels alsaciens, mosellans et des pays voisins sont ainsi devenus rares.**

Radio-France et le CSA n'ont pas respecté l'engagement initial d'attribuer rapidement à l'antenne en langue régionale d'Alsace **une fréquence FRM indispensable à une plus forte audience.**

Progressivement la radio « ondes moyennes » en langue régionale a réduit son temps d'antenne, supprimant les samedis, dimanches et soirées. En outre, la direction d'antenne a supprimé les émissions historiques (dont les informations quotidiennes) en « **Hochdeutsch** », la forme commune et littéraire des dialectes germaniques, l'allemand, aussi langue officielle des pays riverains. Ainsi l'antenne s'est tournée exclusivement vers les **seniors** dialectophones.

**Cette radio, exclusivement dialectale, coupée de son auditoire européen, ne remplit plus son rôle éducatif à l'égard des nouvelles générations alsaciennes. Pour celles-ci, à défaut de transmission familiale des dialectes, l'apprentissage du Hochdeutsch intervient dès la maternelle.**

Aujourd'hui **France Bleu veut supprimer l'antenne en langue régionale, mettant les Alsaciens devant le fait accompli**, et ne maintient l'accès que via internet. Les Alsaciens ne doivent pas être privés du plaisir quotidien d'entendre **dans leur langue maternelle** les pièces de théâtre, les chansons, contes, poèmes, légendes de leur enfance, leurs chanteurs et artistes régionaux, et de découvrir l'actualité de leur petit pays.

**Nos jeunes qui apprennent à l'école la langue régionale sous sa forme standard doivent aussi pouvoir bénéficier de la radio de service public. L'internet est un outil difficile et souvent trop coûteux pour nos aînés. Seule la bande FM garantit l'accès à tous, même ceux ayant de modestes retraites ou revenus.** Cette antenne doit offrir tous les jours un programme de qualité à destination d'un public rhénan de tous âges de part et d'autre du fleuve et non à une réserve d'indiens vieillissants.

**Aussi notre fédération vous demande de respecter votre engagement de 2012 dans le domaine radiophonique et de faire attribuer par le CSA une fréquence FM à cette antenne en langue régionale couvrant la zone historiquement germanophone d'Alsace et de Moselle.** Nous comptons sur vous !

En vous remerciant pour l'attention que vous portez aux langues régionales, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

*Pour le Comité fédéral pour la langue et la culture régionales en Alsace et en Moselle*

Monique Matter, Présidente